

Comité éditorial

Lettre de mission

Commanditaire : le Bureau national de l'ABF, représenté par la présidente Hélène Brochard

Référent·e au Bureau national : le trésorier national, Julien Vidal.

Finalités

Le comité éditorial conseille et accompagne le Conseil national dans la construction et le maintien de la ligne éditoriale de l'ABF.

Le CN garantit l'indépendance des éditions de l'association.

Objectifs

Il produit les contenus et les thématiques de chaque numéro de la revue BIBLIOTHÈQUE(s) et des Médiathèmes, il est l'interface avec les auteur·trice·s et les graphistes ou illustrateur·rice·s.

Il veille au respect du calendrier de publication et du bon fonctionnement des publications.

Moyens mis en oeuvre

Le comité éditorial est un groupe de travail composé d'adhérent·e·s bénévoles de l'ABF.

Un appel à candidatures pour composer le comité éditorial peut être lancé, afin qu'il ait les moyens humains nécessaires pour satisfaire à ses objectifs. Chaque candidature est soumise à la validation du CN.

Le comité éditorial propose aux commissions de participer aux actions de publications en initiant et coordonnant des dossiers ou en alimentant des rubriques thématiques.

Une enveloppe budgétaire forfaitaire, dont le montant est déterminé chaque année, est mise en place pour permettre à ses membres de se réunir mensuellement, les autres temps d'échanges peuvent se faire à distance.

L'équipe permanente de salarié·e·s de l'ABF accompagne le comité éditorial selon ses besoins.

Le comité éditorial peut également faire appel à un comité scientifique dont les membres bénévoles, pas obligatoirement adhérents à l'association, seront identifiés par celui-ci. Ces personnes sont consultées ponctuellement selon les corrélations entre leur domaine d'expertise et la thématique d'un numéro (rôle consultatif uniquement). Ils permettent également de garantir le professionnalisme et le pluralisme de la revue ; et sont un atout pour étoffer les connaissances et les ressources du comité éditorial, ainsi que le vivier d'auteur·rice·s.

Représentation et instance décisionnaire

Le comité édito est représenté par l'un de ses membres au Conseil national de l'ABF pour communiquer sur l'avancement de ses travaux, de ses réflexions et prendre en compte les demandes de celui-ci. Son rôle est uniquement consultatif.

Le·la trésorier·ère nationale de l'association est le·la référent·e direct·e du comité éditorial, s'engageant à lui apporter écoute et soutien, en n'oubliant pas que ses membres y officient bénévolement pour le bien de l'ABF. Il s'agit de le·la trésorier·ère, afin de garantir une cohérence dans le modèle économique à appliquer et pour un suivi direct de l'activité économique, en relation avec l'équipe permanente.

Être membre du comité éditorial

C'est s'engager à :

- être adhérent·e à l'ABF à titre individuel ;
- se rendre disponible pour les réunions de travail ;
- participer activement et régulièrement à la production et aux échanges du comité éditorial ;
- utiliser les outils collaboratifs mis à disposition.